

L'EGLISE ET L'ETAT.

*Discours prononcé à l'Eglise St-Jean-Baptiste de Québec, le 24 Juin 1878,
à l'occasion de la fête patronale de la Société St-Jean-Baptiste,*

Par le Rév. P. HAMON, S. J.

Messieurs,

A certains jours solennels les chefs des peuples, pour prouver leur puissance, font défiler devant eux, les forces militaires de la nation, ils passent une grande revue. La vue de ces nombreux bataillons prêts pour la lutte rassure le pays et fait abandonner aux ennemis les projets hostiles qu'ils nourrissaient dans leur cœur.

Aujourd'hui, MM. le peuple Canadien, lui aussi, compte ses soldats. Il les montre à ses amis comme à ses ennemis. Il affirme son existence comme peuple, ses espérances comme nationalité, les principes qui le guideront dans sa marche civilisatrice. A ses amis, il apparaît plein de sève et d'entrain, content et libre, se développant à l'ombre des institutions que lui octroya la Grande Bretagne et qui doivent sauvegarder sa vie comme peuple. A ses ennemis, il montre son drapeau avec sa devise énergique : Nos Institutions, notre Langue et nos Lois. Serrés autour de ce drapeau, les Canadiens disent assez que pour le leur enlever, il faudrait auparavant leur arracher la vie. Ils ont raison, car cet étendard et son programme politique, c'est toute l'histoire de la patrie : la mémoire du passé, la liberté dans le présent, la grandeur et la prospérité pour l'avenir.

Arboré comme il l'est maintenant près de l'autel, il représente la double force qui civilisa le Canada, l'union intime de la religion avec la société civile, base unique d'une vraie civilisation chrétienne.

Telle est, messieurs, la thèse que je vais tâcher d'exposer à vos yeux. Importante toujours pour un peuple sérieusement décidé à progresser, cette vérité mérite de nos jours une attention toute spéciale, à cause des influences funestes qui cherchent à en obscurcir l'éclat dans les esprits et à en fausser la notion exacte.

Quelles sont donc les vraies bases de la société civile, sur quels principes doit s'appuyer la civilisation chrétienne, quels rapports mutuels ont entr'eux l'église et l'état ? voilà, Messieurs, ce qui doit être bien compris de tout canadien ami de son pays et jaloux de garder toujours intactes ses institutions, sa langue et ses lois.

Voulue par Dieu qui créa l'homme avec des besoins et des aspirations qui réclament le concours de ses semblables, la société est d'institution divine. Elle doit aider l'homme à atteindre ses destinées à venir, tout en lui donnant une somme légitime de bonheur ici bas.

Le rôle de la société est donc double. Procurer le bien-être de l'homme sur terre et lui servir à marcher plus sûrement vers sa fin suprême. Pour cela elle promulgue des lois qui donnent de l'ensemble aux efforts individuels, et elle réprime les désordres, punit les crimes, et par ses encouragements et sa protection, civilise le peuple en secondant le développement intellectuel, moral et industriel de la nation.

Pour atteindre ce but, il faudra que l'état civil ait toujours devant les yeux une règle immuable, nécessaire, infaillible du juste et de l'injuste, du vrai et du bon, en un mot, de ce qui convient à la nature humaine. Où la cherchera-t-elle cette règle ? Sera-ce dans la raison humaine ? Mais la raison n'est pas supérieure à elle-même et ne se donne pas de lois. D'ailleurs cette raison est trop faible, trop changeante, trop partielle pour être toujours la règle du juste et du bon.

La demandera-t-elle aux volontés collectives des subordonnés ? Mais le droit qui ne se trouve pas dans les parties ne saurait non plus se rencontrer dans le tout.

Sera ce enfin l'intérêt et l'utile qui seront la base fondamentale de